

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2953

92 – HAUTS-DE-SEINE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE

Ventes et cessions

878 023 746 RCS Nanterre.

CA TRANSITIONS B.

Forme : Société par actions simplifiée à capital variable.

Capital variable : 100.00 EUR (capital variable minimum : 100.00EUR).

Adresse : 12, Place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CA TRANSITIONS A Société par actions simplifiée à capital variable Au capital de : 27 247,00 EUR Siège social 12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex N° RCS 801 754 433 RCS Nanterre, est société absorbante CA TRANSITIONS B Société par actions simplifiée à capital variable Au capital de : 100,00 EUR Siège social 12 Place des Etats-Unis 92127 Montrouge Cedex N° RCS 878 023 746 RCS Nanterre, est société absorbée L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : actif : 84 575 177,94 € passif : 24 501,60 € Soit un Actif net estimatif apporté de 84 550 676,34 € Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 II du Code de commerce, dès lors que l'Absorbante détient la totalité des actions composant le capital de l'Absorbée et qu'elle les détiendra jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de l'Absorbée contre des actions de l'Absorbante et l'Absorbante ne créera pas d'actions (ni par conséquent de prime de fusion) en rémunération des apports de l'Absorbée. Les actions de l'Absorbée se trouveront annulées du fait de la réalisation de la Fusion. En conséquence, les Parties sont convenues qu'il n'y a pas lieu, de ce fait, de déterminer un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant Date du projet : 09/04/2025 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 10/04/2025, lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Nanterre au nom de la société CA TRANSITIONS B et au nom de la société CA TRANSITIONS A.